

Annexe 1 : Tableau comparatif des relations industrielles belges et suédoises

Mécanismes/acteurs	Ressemblances	Différences	Auteurs
Le gouvernement et les services publics	- Il s'agit de démocraties parlementaires. - Les gouvernements sont composés de plusieurs partis regroupés pour former une coalition, ce qui peut limiter l'impact des changements politiques.	Belgique : - Le nombre de partis politiques belges est très élevé et ceux-ci sont également différenciés en fonction de la langue. - Il s'agit d'un état fédéral qui délègue certaines de ses compétences aux régions et aux communautés. - Le gouvernement et les autorités publiques sont très impliqués dans les relations industrielles. - Elles sont donc gérées à un niveau national ou encore sectoriel, bien que les acteurs régionaux soient actuellement de plus en plus présents. Suède : - Le nombre de partis politiques est plus restreint, on considère la Suède comme un pentapartisme, un système politique fonctionnant avec cinq partis politiques. - Le rôle du gouvernement est très limité au niveau des relations industrielles. Il agit comme facilitateur et pas en tant que négociateur.	Capron, Conter et al. 2013 Perin et Ajzen, 2015 Reman, 2013 Visser et Van Ruysseveldt, 1996

Les associations des employeurs	• Leur rôle général est de soutenir l'économie, le marché du travail et les intérêts de leurs membres. • Leurs domaines d'activité, en plus de la représentation des employeurs, sont directement liés avec le milieu professionnel (formation, questions légales,...)	Belgique : • Elles sont divisées en fonction de leur zone de couverture (nationale ou régionale) et de leur secteur. On retrouve une association patronale fédérale et 5 régionales. Suède : • On compte 3 associations patronales majeures qui se distinguent par leur secteur.	Arcq, Capron, Léonard et Reman, 2010 Brandl and Lehr, 2016 Kullander, 2015 Perin et Ajzen, 2015 Thoresson et Visser et Van Ruysseveldt, 1996
Les syndicats	• Le taux de syndicalisation y est important, les syndicats sont donc très organisés et développés. • 3 syndicats majeurs dans chaque pays, aux idéologies différentes	Belgique : • Les syndicats ne font pas de distinction au niveau du statut de leurs membres. Ils ont une orientation plus politique. • Ils sont donc en « concurrence » pour recruter des membres car leur taille impactera sur leur poids lors des négociations collectives. • Ils sont en charge d'une série de services économiques, sociaux et culturels.	Arcq, Capron, Léonard et Reman, 2010 Caspar, Thomas et Van Rie, 2016 Fulton, 2013 Kullander, 2015

		• Les chômeurs peuvent être affiliés à un syndicat. • Les syndicats ne sont pas présents dans le management de l'entreprise. Les employés sont représentés par la délégation syndicale. Suède : • Les syndicats se différencient au niveau des secteurs. • Ils sont très centralisés. • Des représentants des travailleurs siègent au conseil d'administration de leur entreprise.	Perin et Ajzen, 2015 Thoresson et Visser et Van Ruysseveldt, 1996
La négociation collective	• Son rôle est fondamental et central pour les relations industrielles. • Elle est donc très structurée et « omniprésente ». • Sujet d'intérêts : emploi, salaires, santé et sécurité au travail, formations,...	Belgique : • Elle permet la rencontre et la négociation entre les 3 acteurs industriels principaux. Il s'agit donc d'un système tripartite. • Elle a lieu principalement au niveau national et sectoriel puis de l'entreprise. Suède : • La négociation collective se déroule entre les syndicats et les organisations patronales, sans représentation du gouvernement. Il s'agit donc d'un modèle bipartite. • Le modèle de représentativité est donc l'autorégulation des partenaires sociaux.	Arcq, Capron, Léonard et Reman, 2010 Caspar, Thomas et Van Rie, 2016 Johansson et Berggren, 2014. Kjellberg, 2009 Kullander, 2015 Perin et Ajzen, 2015

		• Les accords collectifs obtenus peuvent différer des lois en place, tant qu'ils respectent le cadre légal qu'elles imposent. • Les négociations ont lieu au niveau sectoriel ou de l'entreprise.	Visser et Van Ruysseveldt, 1996
--	--	---	---------------------------------

